

1^{er} Tournoi rapide d'Orsay
(n° homologation FIDE :45923)

Samedi 29/09/2018

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

Ce tournoi est organisé par le Club d'échecs d'Orsay le samedi 29 septembre 2018, avec le partenariat de la mairie d'Orsay et de la MJC Jacques Tati.

Il s'adresse à tous les jeunes licenciés (A ou B de la FFE), ainsi qu'aux ressortissants étrangers affiliés à leur fédération nationale d'échecs reconnue par la Fide et ayant un code Fide à jour (licence et code à fournir). La clôture des inscriptions est fixée à 9h45 le même jour.

Article 1 : Déroulement du tournoi.

a) lieu de rencontre :

Gymnase Blondin rue Guy Moquet 91400 Orsay

b) droits d'engagement :

10 € (5€ pour les jeunes) jusqu'au 28/9/18

20 € (10€ pour les jeunes) sur place

Inscriptions possibles sur place à partir de 9h dans la limite des places disponibles (maximum 200 places).

c) nombre de rondes, cadence, horaires :

cadence de **2 x 20minutes**, en **7 rondes** en système suisse

3 rondes en matinée, à partir de **10 h puis** pause déjeuner

4 rondes l'après-midi, reprise prévue à partir de **14 h**

d) règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la Fide adoptées lors de son dernier et 87ème Congrès (notamment l'annexe A concernant le jeu rapide, avec l'article A.4) avec pour rappel ou précisions:

1. Le **premier coup illégal achevé** entraîne une **pénalité** par l'ajout de **2 minutes** à l'adversaire, le **deuxième coup illégal entraîne la perte de la partie** sauf si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.
2. Le forfait sportif est déclaré après **15 minutes** de retard à l'échiquier.
3. La **chute du drapeau et le coup illégal achevé sont annoncés par l'arbitre**, comme prévu dans le règlement.
4. Toute **sonnerie de portable** d'un joueur sera pénalisée par la **perte de la partie**.
5. Si l'arbitre observe **2 rois en échec**, ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la **partie nulle**. *A.4.d*
6. Fins des parties au K.O : la **directive III.5** s'applique à ce tournoi.

Article 2 : appariements, nombre de places qualificatives, classement, départage, forfaits.

a) appariements :

Appariements au système suisse, assisté par ordinateur (Papi).

Les joueurs n'ayant pas de classement Elo Rapide recevront un Elo Rapide estimé en fonction de leur catégorie d'âge (Ppo, Pou = **799**, Pup, Benj = **999**, Cad, Min = **1199** ; Vet, sen, Jun : **1399**).

b) classement individuel :

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0)

c) départages des ex aequo :

Les départages des ex aequo sont les suivants, dans l'ordre :

- 1) **Buchholz tronqué** (du plus mauvais score des adversaires)
- 2) **Sonneborn-Berger** (somme des pts des adv. qu'on a battus + demi-S des pts des adv. face à qui on a annulé)
- 3) **Performance**

d) forfaits :

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés (point d2 du C04.2).

Article 3 : les prix seront calculés en fonction du nombre de participants, représenteront au moins 50% des inscriptions et sont non cumulables. Remise des prix à 18h30.

Prix au classement Général pour les :

1er : 300 €
2eme : 200 €
3eme : 100 €
4ème : 60€
5ème : 40€
1er Orcéen : 100€
première féminine : 100 €

prix par catégorie elo (si 3 participants minimum) :

2000-2199 : 50 €
1800-1999 : 50 €
1600-1799 : 50 €
1400-1599 : 50€
1200-1399 : 50€
moins de 1200 : 50€

prix spéciaux et récompenses (si 3 participants minimum) :

prix vétérans : 50 €
performance : 20€ par ronde
jeunes : prix surprises

Ses prix sont les minima garantis, d'autres prix pourront être ajoutés.

Article 4 : Les spectateurs.

Les spectateurs doivent rester à l'écart des tables de jeu. Les joueurs ayant terminé leur partie sont aussi considérés comme spectateurs. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer (et de vapoter) dans la salle du tournoi, sous peine d'exclusion du tournoi.

Les joueurs, les représentants légaux des joueurs, ainsi que tous les spectateurs, acceptent qu'eux-mêmes ou les joueurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur le site internet d'Orsay, ainsi que sur les sites de la Ligue, du CDJE 91, de la FFE et de la FIDE

Article 5 : Arbitrage.

Arbitre principal : Benoit SIMON (AF OPEN1)
Arbitres adjoint : Adrien Revel (AF club)
Arbitres stagiaire :

Article 6 : Conclusion

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Orsay le 29 septembre 2018

L'arbitre principal, Benoit SIMON



L'organisateur, Christophe IBROUCHENE

